



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3279

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conversion du prêt participatif accordé par la Communauté urbaine de Lyon à la société Euronews en achat d'actions

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3279**

commission principale : développement économique

objet : **Conversion du prêt participatif accordé par la Communauté urbaine de Lyon à la société Euronews en achat d'actions**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis sa création en 1993, la chaîne internationale d'information Euronews est implantée à Ecully.

La chaîne emploie, aujourd'hui, sur l'agglomération lyonnaise 350 permanents et plus de 200 intermittents ; son chiffre d'affaires est en hausse régulière (de 50 à 60 M€ entre 2009 et 2011). Les actionnaires actuels sont au nombre de 21 et comprennent exclusivement des chaînes publiques.

Le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon s'étaient impliqués dès la création de la chaîne afin de lui assurer une implantation de qualité et un bon ancrage à travers 2 actions :

- la mise à disposition de la société d'un immeuble de 5 000 mètres carrés, situé chemin des Mouilles à Ecully. Les 3 collectivités en sont propriétaires indivis et ont consenti à Euronews un bail emphytéotique qui a été prolongé jusqu'à novembre 2014 pour un loyer annuel de 321 700 €, dans l'attente du déménagement de la chaîne à Lyon-Confluence courant 2014,

- l'octroi d'un prêt participatif en 1992 de 1,8 M€ pour assurer le financement des travaux nécessaires à l'adaptation de l'immeuble aux contraintes de fonctionnement d'une chaîne de télévision. La Communauté urbaine est ainsi créancière d'Euronews SA d'une somme de 609 796,07 € qu'Euronews doit rembourser en décembre 2012.

Pour faire face à l'accroissement de son activité et engager une nouvelle phase de croissance par le biais d'une diffusion élargie à de nouveaux supports, à de nouveaux pays et de nouvelles langues, la société Euronews s'installera dans un nouveau bâtiment à la Confluence.

Souhaitant maintenir cette société dans l'agglomération lyonnaise, les 3 collectivités ont lancé une réflexion avec Euronews pour poursuivre l'appui des collectivités dans la durée.

Les 3 collectivités et Euronews ont souhaité travailler à la conversion de la créance liée au prêt participatif en parts au capital de la chaîne.

Cela représenterait sur la base de la composition actuelle d'Euronews 1,52 % pour chacune des 3 collectivités.

Cette solution permet, sans effort financier complémentaire des collectivités, de soutenir la nouvelle implantation lyonnaise d'Euronews. Elle permet également de percevoir des versements de dividendes en cas de résultat net distribué, en comparaison avec le prêt participatif qui n'a pas donné lieu à paiement d'intérêts.

La Communauté urbaine a décidé, par délibération n° 2009-1137 du 30 novembre 2009, de saisir, avec le Département du Rhône et la Région Rhône-Alpes, le Gouvernement, afin qu'il autorise, par décret en Conseil d'Etat, une prise de participation au capital social d'Euronews SA pour un montant égal à la créance détenue par chacune des collectivités sur cette société, soit 609 796 € pour la Communauté urbaine.

Ce décret a été pris le 4 juillet 2011, apportant l'accord de l'Etat pour cette opération, pour un montant au plus égal à 609 496 €, sous réserve que la part du capital détenue soit inférieure à 33 %.

Cette conversion de créance est proposée selon la méthode de calcul traditionnelle d'Euronews, au moment de chaque entrée d'un actionnaire au capital. Elle conduit à attribuer à la Communauté urbaine 4 094 actions à 148,86 €, composées chacune d'une valeur nominale de 15 € et d'une prime d'émission de 133,86 € pour un montant total de 609 432,84 €. Cela représentera 1,52 % du capital de la société.

La somme de 363,16 € résultant du différentiel entre le montant de la créance d'Euronews (609 796,07 €) et le prix d'achat des actions (609 432,84 €) sera versée à chaque collectivité dans un délai de 30 jours suivant la signature de l'acte de conversion de créance.

La participation de la Communauté urbaine au capital étant impérativement liée à la présence de la société sur le territoire de la Communauté urbaine, il est prévu une modification des statuts d'Euronews pour en tenir compte, lors de l'assemblée générale de décembre 2012 qui actera cette entrée au capital.

Il serait donc créé une catégorie particulière d'actionnaires pour les collectivités qui prévoit qu'en cas de départ d'Euronews du territoire, les collectivités devraient quitter le capital de la chaîne. Il est prévu, dans l'article des statuts, de mener une négociation avec les actionnaires sur les conditions de rachat des parts des collectivités. Une clause identique est également ajoutée au cas où le cadre légal français ou européen interdirait désormais ce type de participation dans une société commerciale.

Afin de mener cette opération de conversion de créance, la Communauté urbaine, par décision du Bureau n° B-2011-2769 du 14 novembre 2011, a approuvé, d'une part, le report de 12 mois, soit jusqu'au 18 décembre 2012, du remboursement du montant de 304 898 € correspondant à la 1ère échéance du prêt participatif accordé à la SA Euronews et, d'autre part, l'avenant n° 2 à la convention de prêt participatif du 18 décembre 1992, intervenant entre le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et la SA Euronews.

Il est donc, aujourd'hui, proposé de convertir le prêt participatif de 1992 en actions au capital, d'approuver l'acte de conversion de créance et d'autoriser monsieur le Président à signer tous actes concernant cette entrée au capital ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Propose de convertir le prêt participatif de 609 796 € accordé le 18 décembre 1992 à la SA Euronews en 4094 actions au capital pour un montant de 609 432,84 €.

2° - Approuve l'acte de conversion de créance joint au dossier.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tous les actes concernant cette entrée au capital, dans le cadre des statuts modifiés d'Euronews SA joints au dossier.

4° - Les dépenses, d'un montant de 609 432,84 €, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - opération n° 0P02O2805 - exercice 2012 - compte 261 - fonction 023.

5° - Les recettes correspondant aux rompus de la conversion, d'un montant de 363,16 €, sont inscrites sur les crédits inscrits au budget principal - opération n° OP02O2805 - exercice 2012 - compte 2764 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.